



Ingrandes - Le Fresne
sur Loire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**14 OCTOBRE 2024
à 19h30**

Le Conseil Municipal d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, légalement convoqué le dix octobre deux mil vingt-quatre, s'est réuni le quatorze octobre deux mil vingt-quatre, à la salle Simon Robert, l'un de ses deux lieux habituels de séances, à 19h30, sous la présidence d'Alain TUSSEAU, Maire.

*Présents : Jean-Pierre BOISNEAU, Maire délégué et 1er adjoint, Louis-Marie BOSSEAU, Sylvie VALLÉE, Thierry LORE, Laurence PORTIGLIA, Mustapha JÉROUANE, Lydie LE GOFF, Marc BRINET, Martine CONEAU, Jean-Paul MESNARD, adjoints ;
Ludovic ABÉLARD, Caroline AMIET, Jean-Yves AUGÉ, Moïse BEUCHER, Fabrice BOSSIER, Jean CHAMAILLÉ, Michel CORMIER, Jocelyne CROISSANT, Fabrice MAHOT, Fabienne SIMON.*

Absents (es) : Jean-Pierre FRÉMY, Pauline GASDON et Séverine LEMAITRE,

Absents(es)excusés(es) : Estelle ANJARD, Philippe GOHAUD, Nadia GUÉRIF BOURASSEAU, Patrick PASCAL et Dominique PETIT.

*Pouvoirs : Estelle ANJARD a donné pouvoir à Moïse BEUCHER,
Dominique PETIT a donné pouvoir à Martine CONEAU,
Philippe GOHAUD a donné pouvoir à Jocelyne CROISSANT.*

Secrétaire de séance : Marc BRINET.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils sont d'accord pour valider le PV de la séance du 16 septembre dernier, dont le texte leur a été transmis le 1^{er} octobre 2024.
Après avoir pris en compte les remarques, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par une voix contre, valide le PV de la séance du 16 septembre 2024.

2. HAMEAU DES VIGNES – DEMANDE DE SOUS TRAITANCE PAR L'ENTREPRISE CHAUVIRÉ TP AU BÉNÉFICE DE L'ENTREPRISE LSP LA SIGNALISATION PROFESSIONNELLE – ACTE MODIFICATIF.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement le Hameau des Vignes, l'entreprise CHAUVIRÉ TP de Maumusson – Vallons de l'Erdre avait demandé l'autorisation de pouvoir sous-traiter à l'entreprise LSP SIGNALISATION PROFESSIONNELLE d'Orée d'Anjou les travaux de fourniture et mise en place de la signalisation horizontale, verticale et mobilier urbain.

Le montant du contrat de sous-traitance était évalué à 2 787,50€HT (postes VO26 à VO30 + VO32) et le Conseil Municipal avait validé cette demande lors de la séance du 15 avril 2024.

L'entreprise a envoyé une demande d'acte modificatif concernant le montant de cette sous-traitance qui passerait à 2 664,38€HT (postes VO26 à VO30 + VO32). Il est précisé qu'une application des révisions des prix conformément à l'article 2 de l'acte d'engagement de l'entreprise CHAUVIRÉ en date du 31 juillet 2018 et aux articles 3-2.1 et 3-2.2 du CCAP sera faite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour :

*Approuve la demande d'acte modificatif concernant le montant de la sous-traitance effectuée par l'entreprise CHAUVIRE TP, sous réserve du respect du cahier des charges initial ;

*Accepte en qualité de sous-traitant l'entreprise LSP SIGNALISATION PROFESSIONNELLE – 425 rue Pierre et Marie Curie - Liré - ZA Les Couronnières – 49530 ORÉE D'ANJOU, pour un montant modifié de 2 664,38€ HT (postes VO26 à VO30 + VO32);

*Précise que les prestations sous-traitées correspondent aux travaux de fourniture et mise en place de signalisation horizontale, verticale et mobilier urbain ;

*Accepte le paiement direct au sous-traitant ;

*Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance ainsi que tout autre document relatif à cette demande.

3. CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE ET DE LA PORTE ARRIERE DE LA MAIRIE – 6 RUE DES RECROITS – VALIDATION D'UN DEVIS.

Monsieur JEROUANE adjoint en charge des bâtiments explique qu'il est nécessaire de prévoir le changement des portes d'entrée de la mairie – 6 rue des Recroits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, décide :

*de retenir la proposition de l'entreprise GALLARD Philippe – ZI Daudet – Montjean sur Loire – 49570 MAUGES SUR LOIRE, pour un montant de 18 512,45€HT soit 22 214,94€TTC,

*mandate et autorise monsieur le Maire à signer tous documents pouvant permettre la mise en place de cette décision.

4. ABATTAGE D'ARBRES RUE DU MESURAGE – VALIDATION D'UN DEVIS.

Madame PORTIGLIA adjointe en charge de l'environnement – cadre de vie explique au Conseil Municipal que plusieurs arbres situés à proximité de la ligne de chemin de fer, du côté de la Rue du Mesurage nécessitent un entretien, voire un abattage pour 4 d'entre eux, 13 autres arbres ont besoin d'un élagage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour, décide :

*de retenir la proposition de l'entreprise Barrault élagage – 16 rue des Hauts Prés – 49123 CHAMPTOCÉ SUR LOIRE, pour un montant de 4 272,00€HT soit 5 126,40€TTC,

*mandate et autorise monsieur le Maire à signer tous documents pouvant permettre la mise en place de cette décision.

5. VALIDATION DES HONORAIRES DE L'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION D'UN PRÉAU AVEC CRÉATION DE WC PUBLICS.

Monsieur JEROUANE, adjoint en charge des bâtiments rappelle au Conseil Municipal les différentes décisions prises concernant la création de WC publics près de la Mairie – 6 rue des Recroits et les différentes esquisses présentées par le bureau « Rural architecture – EI Pierre Gaboriaud » dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour :

*valide la proposition du bureau « Rural architecture – EI Pierre Gaboriaud » pour les missions de conception générale (APS, APD, PC, PRO et DCE) pour un montant de 3 000,00€ HT soit 3 600,00€TTC ;

*valide la proposition du bureau « Rural architecture – EI Pierre Gaboriaud » pour les missions chantier (ACT, VISA, DET et AOR) pour un montant de 3 200,00€ HT soit 3 840,00€TTC ; soit un total général de 6 200,00€ HT soit 7 440,00€TTC ;

*mandate et autorise monsieur le Maire à signer tous documents pouvant permettre la mise en place de cette décision.

6. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ D'ENFANTS DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE ST SIGISMOND SCOLARISÉS A BÉCON LES GRANITS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024.

Madame LE GOFF présente la demande de la commune de Bécon les Granits concernant la participation aux frais de scolarité d'enfants accueillis dans les écoles de leur commune et originaires de la commune déléguée de Saint Sigismond qui ne disposait pas d'école primaire au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour :

*émet un avis favorable au versement de la somme de 1 062,00€ pour les enfants scolarisés en maternelle et 418,00€ pour les enfants scolarisés en élémentaire à l'école publique Léonard de Vinci de Bécon les Granits ainsi qu'à l'école privée Saint-Louis de Bécon les Granits au cours de l'année scolaire 2023/2024 et originaires de la commune de Saint Sigismond en septembre 2023 ;

*précise que pour l'école publique Léonard de Vinci, la commune versera la somme de 64,80€ au titre de la participation aux frais de trajets école-cantine pour 2 enfants, au titre de l'année scolaire 2023/2024 ;

*précise, qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, la commune de Saint Sigismond, à la suite de la création de la commune nouvelle Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, disposera des accueils nécessaires à la scolarisation des enfants de son territoire ;

*mandate et autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches permettant la concrétisation de cette délibération.

7. MULTISPORTS – VALIDATION DU REGLEMENT ET DU TARIF DES ANIMATIONS SPORTIVES 2024/2025.

Madame LE GOFF, adjointe enfance jeunesse scolaire, présente au Conseil Municipal le règlement pour les activités multisports qui sont proposées par la commune d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire.

Elle précise que, sur les créneaux concernés des mardis et jeudis soirs, ces activités n'ont plus aucun lien avec les accueils périscolaires de Saint Exupéry ou du Petit Prince.

Les temps de multisports sont proposés aux enfants du CE1 au CM2, scolarisés dans les écoles de la commune. Ces temps ont lieu hors vacances scolaires et les séances se tiennent les mardis (CE1-CE2) et jeudis (CM1-CM2) de 17h00 à 18h00. Ce sont des temps de découverte d'un ou plusieurs sports et concernent 18 jeunes, maximum par groupe.

Monsieur le Maire propose un tarif de 10 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et, par 24 voix pour :

*Valide le règlement tel qu'annexé à la présente délibération ;

*Valide le tarif de 10 € pour les animations sportives – année scolaire 2024-2025 ;

*Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. SIEML – VERSEMENT FONDS DE CONCOURS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGE DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉS ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE 2023 ET LE 31 AOUT 2024

Un certain nombre de dépannages ont été effectués sur le réseau d'éclairage public de notre collectivité, pendant la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

Article 1 :

La collectivité d'INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE par délibération du Conseil en date du 14 octobre 2024 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° OPERA-TION	COLLECTIVITES	Montant des travaux TTC	Montant du Fonds de concours	Dépannage mois
EP060-23-58	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	316,68 €	237,51 €	16/10/2023
EP060-23-60	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	205,08 €	153,81 €	11/12/2023
EP060-23-61	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	144,60 €	108,45 €	15/12/2023
EP060-24-63	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	260,18 €	195,14 €	26/01/2024
EP060-24-65	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Fresne-sur-Loire)	208,42 €	156,32 €	28/03/2024

EP160-23-158	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE	211,64 €	158,73 €	21/09/2023
EP160-23-162	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	144,60 €	108,45 €	16/10/2023
EP160-23-163	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE	781,15 €	585,86 €	16/11/2023
EP160-23-173	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE (Ingrandes)	1 612,87 €	1 209,65 €	15/12/2023
EP160-23-175	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE	266,21 €	199,66 €	28/12/2023
EP160-24-176	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE	436,80 €	327,60 €	05/01/2024
EP160-24-180	INGRANDES_LE_FRESNE_SUR_LOIRE	162,92 €	122,19 €	28/03/2024

➤ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

➤ Montant de la dépense 4 751,15 euros TTC

➤ Taux du fonds de concours 75%

➤ Montant du fonds de concours à verser au SIEMML **3 563,37 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire d'INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE

Le Comptable de la Collectivité d'INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, décide :

*de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML, soit la somme de 3 563,37€,

*que le versement sera effectué en une seule fois, après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

9. CONVENTION D'UTILISATION D'UN JARDIN COMMUNAL – RUE DU MESURAGE - *AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une demande d'habitants, faisant part de leur intérêt d'exploiter la parcelle de terrain, rue du Mesurage, cadastrée section AD n°224, propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition ladite parcelle, en passant une convention d'occupation d'un jardin familial à titre précaire et révocable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour :

*Accepte que la parcelle cadastrée, section AD n° 224, soit mise à disposition des demandeurs ;

*Mandate et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation d'un jardin familial à titre précaire et révocable.

Les membres du Conseil sont d'accord pour que l'entretien de la haie bordant le terrain soit demandé aux futurs locataires. Il faudra les en informer au moment de la signature de la convention.

10. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DE MATÉRIEL (FAUTEUIL ADAPTÉ) AVEC LE SESSAD ALEXIS RICORDEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE.

Madame LE GOFF adjointe en charge de l'enfance jeunesse scolaire rappelle la délibération du 13 novembre 2023 (23DCM13.06) validant les termes d'une convention d'utilisation de matériel (fauteuil adapté) avec le SESSAD Alexis Ricordeau, association PEN BRON, située route de Nantes – 44370 VARADES.

Elle propose au Conseil Municipal de reconduire cette convention de prêt au titre de l'année scolaire 2024/2025 afin de permettre l'accompagnement de l'enfant scolarisée à l'école Les P'tits Ligériens au SESSAD Alexis Ricordeau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour :

*valide les termes de la convention,

*autorise monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

11. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE, L'ASSOCIATION TCP (TOURISME CULTURE ET PATRIMOINE) ET MADAME HOUSSET DANS LE CADRE D'UNE DONATION D'UN MÉCANISME D'HORLOGE - AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE.

Monsieur BOSSEAU adjoint en charge du tourisme explique au Conseil Municipal que l'association TCP (Tourisme Culture et Patrimoine) propose d'élargir la collection de mécanismes d'horloges dont elle s'occupe depuis 1998, en acceptant la donation proposée par madame HOUSSET d'un mécanisme d'horloge construit vers 1750.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour :

*valide les termes de la convention,

*autorise monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

12. MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DU COMPLEXE SPORTIF DE LA COMMUNE D'INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE.

Monsieur MESNARD, adjoint en charge du sports explique au Conseil Municipal que maintenant que le terrain synthétique est totalement terminé et opérationnel, il est nécessaire de mettre en place une convention d'utilisation des équipements sportifs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour :

*valide les termes de la convention,

*autorise monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

13. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT.

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance de ses décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

14. INFORMATIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal valide la fermeture de l'accueil de loisirs pour les 2 semaines des vacances scolaires de Noël 2024 (du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025).

*Monsieur le Maire évoque le dossier du futur cabinet médical et précise qu'une rencontre a eu lieu vendredi 11 octobre dernier avec le bureau municipal.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu

-qu'une réunion de travail des élus du Conseil Municipal serait organisée le lundi 28 octobre 2024 à 18 heures à la salle Simon Robert,

-qu'une réunion publique serait organisée le vendredi 15 novembre 2024 à 19 heures à la salle Simon Robert.

Au cours de ces deux réunions seront présents des représentants de Maine et Loire Habitat pour la partie bâtiment et Anjou Maine Coordination pour la partie aménagement routier qui en découlera.

Monsieur le Maire confirme avoir signé le permis de construire qui était en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur CHAMAILLÉ précise qu'il souhaite une discussion sur toutes les hypothèses possibles. Pour compléter toutes ces informations, monsieur TUSSEAU explique que conformément à ce que le Conseil Municipal a autorisé lors de la séance du 16 septembre dernier, il a pris contact avec monsieur BERTAULT, propriétaire actuel du site occupé par les professions médicales. Ce dernier ne se montre pas hostile à des démarches avec la commune.

*La date des vœux du Maire est fixée au samedi 4 janvier 2025 à 11 heures à la salle Simon Robert.

*Monsieur le Maire évoque les fonds de concours qui ont été validés par la COMPA lors de la réunion du dernier Conseil Communautaire. Tous les dossiers présentés ont été validés mais proratisés afin de rester dans l'enveloppe budgétaire prévue. Une clause de contrôle est prévue début 2026 pour savoir si tous les dossiers seront réalisés.

Monsieur CORMIER explique que monsieur PERRION va devenir sénateur et que pendant la période transitoire c'est monsieur BELOEIL qui va assurer la présidence intérimaire. Les élections du nouveau Président auront lieu le 12 décembre 2024.

Monsieur TUSSEAU souhaite que la commune dépose un dossier au titre du fonds vert 2024 pour les travaux de la salle de sports.

15. QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

*Monsieur MESNARD :

-le 6 décembre 2024 aura lieu la soirée de remerciements des bénévoles de la journée flamme olympique.

-Une jeune fille de la commune est devenue championne de France de rallye cross. Il est proposé de faire un article dans la presse.

*Monsieur AUGÉ demande où sera installé le radar pédagogique qui a été acheté récemment. Il est répondu qu'il sera positionné dans la descente de la Riottière et de Tournebride, entre autre.

*Madame CONEAU prévoit l'organisation d'une réunion avec les commerçants du marché à la fin du mois d'octobre. Par ailleurs, elle souhaite organiser une galette pour les commerçants au mois de Janvier.

*Monsieur BOISNEAU :

- A la suite de la rencontre avec la société ALTER concernant le lotissement « Les Eclairats », ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

*Madame AMIET :

- une réunion des référents bibliothèque a eu lieu récemment. Il a été proposé d'installer une boîte de retour des livres à l'extérieur du bâtiment afin de permettre aux personnes de venir quand bon leur semble.

- demande l'installation d'un garde-corps près de l'escalier extérieur.

- demande l'installation de parking à vélos.

*Monsieur BOSSEAU rappelle la date du marché de Noël – samedi 21 décembre 2024.

*Monsieur ABELARD signale un problème d'évacuation d'eau devant la porte de l'embarcadère.

Jean-Paul MESNARD explique le même genre de problème certains jours de fortes pluies côté Fresne. Quelques petits travaux de nettoyage de fossés et de busage pourraient permettre de solutionner ces problèmes.

*Madame LE GOFF :

- Le 12 octobre était organisée la 3^{ème} édition de la soirée déguisée. Cette année c'est le FSE (Foyer Socio-éducatif du collège) qui aidait à l'organisation de la soirée. Depuis 3 ans, la progression est constante et les jeunes demandent à ce que cette animation se poursuive.

- explique que le RPE (relai petite enfance) en partenariat avec la commune de Chalonnes sur Loire se termine le 31 décembre 2024. Récemment, la COMPA (communauté de communes du pays d'Ancenis) a voté la CTG (convention territoriale globale) sur son territoire. A la suite de cela, les élus

vont poursuivre leur travail avec Loireauxence sur l'écriture d'une convention de partenariat pour le RPE. Ce dossier sera présenté au Conseil Municipal du mois de décembre.

*Madame PORTIGLIA :

- les arrêts minutes de la rue du pont ont été retracés.
- le nettoyage des 3 cimetières de la commune sera terminé pour la Toussaint.
- la zone de collecte des déchets au niveau du Hameau de la Jaunerie va être légèrement déplacée et matérialisée au sol.
- malgré le nettoyage récent des poubelles de la Grande Cour, de nouveaux sacs ont été déposés. Louis-Marie BOSSEAU va reprendre contact avec LogiOuest concernant ces problèmes.

*Monsieur JEROUANE explique que suite au diagnostic amiante réalisé dans les salles de l'école les P'tits Ligériens, des préconisations d'amélioration ont été proposées par le bureau d'études. Des demandes de devis sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

Le Maire, Alain TUSSEAU



